

Tour de ville

Le nez dans le mur



Photo : Jean Paulin Allogo

UNE automobile à usage de taxi a terminé sa course, dernièrement, contre le mur de la barrière de la société Cora Woods. Selon de nombreux témoignages, l'excès de vitesse serait à l'origine de cet accident. Au sortir d'un croisement, le conducteur aurait perdu le contrôle de son véhicule. Aucune perte en vie humaine n'a été déplorée. Mais, le pire a sans doute été évité. Vu que cet axe est l'un des plus fréquentés de la ville.

Des sabots pour lutter contre les stationnements anarchiques



Photo : Jean Paulin Allogo

Les policiers affectés à la circulation dans la capitale économique vous le diront, ils éprouvent d'énormes difficultés à lutter contre le phénomène de stationnements anarchiques. D'autant que, déplorent-ils, en dépit des amendes et des rappels à l'ordre, de nombreux automobilistes continuent à n'en faire qu'à leurs têtes. Du coup, pour freiner ces comportements, les véhicules ici sont de plus en plus soumis à la loi des sabots.

Une embarcation sur le domaine public



Photo : Jean Paulin Allogo

Les habitants du quartier Ntchengué, dans le 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil, sont servis, depuis plusieurs semaines, par le spectacle d'une embarcation abandonnée par son propriétaire sur le domaine public. Leur incompréhension est d'autant plus grande, que l'intéressé ne daigne pas lever le petit doigt, en dépit des injonctions des autorités municipales. Qui sait, peut-être attend-il de réagir quand les agents de l'Hôtel ville se décideront, enfin, à ôter de la vue des riverains, cet objet encombrant?

Effectué par JPA

Journée internationale des veuves

" N'ayez plus peur, la loi est avec vous "

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil / Gabon

Exhortation du procureur de la République près le tribunal de Port-Gentil au cours d'une conférence qu'il a animée avant-hier.

"N'AYEZ plus peur, la loi est avec vous", telle est la quintessence de la conférence animée, avant-hier, dans les locaux du service provincial de la Famille, par le procureur de la République près le tribunal de Port-Gentil, Jean Bedel Moussodou Moundounga, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale des veuves. Une communication axée autour de la vulgarisation des dispositions législatives et réglementaires protégeant les orphelins et les veuves contre les spoliations.

Dès l'entame de son propos, face à un auditoire essentiellement féminin, le conférencier a indiqué que le phénomène de spoliation affecte autant les veuves que les veufs. Et que, contrairement aux idées reçues, ces derniers sont plus touchés que les conjointes survivantes. "Les hommes ayant épousé des femmes nanties se voient, à la mort de leurs épouses, spolier par les parents du de cujus au motif que " leur fille a été plus riche que son époux ", a-t-il avancé. Avant de préciser que, de peur d'être stigmatisés, les veufs spoliés préfèrent vivre leur mal en silence. C'est dire, selon l'orateur, que nul n'est à l'abri de cette situation. Et que, pour mieux appréhender le problème, il conviendrait également de prendre en compte l'attitude des veuves spoliées qui, au moment du décès de leur frère ou fils, ne se gênent pas de déposséder, à leur tour, leurs belles-sœurs et brus. Abordant les dispositions en matière successorale, il a indiqué que le code civil gabonais énonce un certain nombre d'ayants droit légaux sous-tendus par le mode de dévolution successorale. En cas de dévolution successorale légale ou dévolution familiale, a-t-il laissé entendre, les hé-



Photo : Sidonie Ambonguiat

Jean Bedel Moussodou Moundounga (c) , lors de sa communication...

ritiers ne seront pas les mêmes. Prenant, au passage, à chaque fois, des exemples tirés de la vie courante. Ce qui, au terme de la communication a, tout naturellement, suscité de nombreuses questions de l'assistance. Et, à chacune d'elles, Jean Bedel Moussodou Moundounga s'est fait fort d'apporter, dans un langage simple et concis, des réponses.



Photo : Sidonie Ambonguiat

... devant une assistance visiblement intéressée.

L'élégance à un nom !

Samsung GALAXY A5

SPECIFICATIONS
Android 4.4.4 - RAM : 2048 Mo
Définition écran = 720*1280 Px
Photo = 13 Mpixels
Compatibilité réseau = 4G (LTE)
Espace stockage = 15 Go
Écran = 5pouces super AMOLED

290 000 FCFA

Samsung GALAXY A3

SPECIFICATIONS
Android 4.4.4
RAM : 1536 Mo
Photo = 8 Mpixels
Compatibilité réseau = 4G (LTE)
Espace stockage = 15 Go
Écran = 4.5 pouces super AMOLED

220 000 FCFA

Offerts avec 30 mn + 500 Mo + 100 SMS

Gabon Telecom

Profitez du design sophistiqué du Samsung A5 et Samsung A3 avec un écran HD super AMOLED et une fluidité de navigation sur les pages web. De quoi profiter à fond de la 4G de Gabon Telecom.

*Postes disponibles dans nos agences commerciales dans la limite de stock disponible

www.gabontelecom.ga facebook.com/GabonTelecom Infoline : 222 / 06 222 222